

DÉPARTEMENT  
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT  
DE **DUNKERQUE**

COMMUNE  
DE **MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
18 novembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

OBJET :

**23. CLSPD.  
PROTOCOLE DE MISE  
EN ŒUVRE DE LA  
MESURE DE  
TRANSACTION  
MUNICIPALE AVEC LE  
PARQUET DU  
TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE DUNKERQUE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-quatre NOVEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. LAPIERRE Julien – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine.

**ABSENTE :** Mme Colette CLINKEMAILLIE.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la commune a conventionné avec le parquet du Tribunal judiciaire de Dunkerque pour la mise en place de la procédure de rappel à l'ordre en 2018.

Durant les travaux préparatoires à la séance plénière du 1er décembre prochain, Monsieur le Procureur de la République de Dunkerque a présenté quelques dispositions de la loi n° 2021-401 du 8 avril 2021 améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale portant notamment sur les alternatives aux poursuites et dont l'objectif est de lutter contre les incivilités et la délinquance quotidienne. Dans ce cadre, le dispositif de transaction municipale a retenu l'attention du comité restreint.

La transaction est une alternative prévue à l'article 44-1 du code pénal au titre des attributions du procureur de la République. Cette procédure, initiée par le Maire et homologuée par l'autorité judiciaire, intervient lorsque certains faits contraventionnels ont été commis au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens « tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement ».

La transaction ne s'applique qu'à des personnes majeures et exclusivement aux infractions listées dans le protocole, qui a été joint à la convocation.

Dans ce dispositif, le maire est amené à proposer au contrevenant une transaction consistant :

- en la réparation de ce préjudice ;
- en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures.

.../...

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID : 059-215904004-20211124-02/22021D23 AK-DE



### **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021**

### **23. CLSPD. PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE TRANSACTION MUNICIPALE AVEC LE PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DUNKERQUE.**

La transaction comporte en outre certaines limites :

- elle doit être acceptée par le contrevenant ;
- elle doit être homologuée par la justice : procureur de la République (réparation) ou juge du tribunal de police (travail non rémunéré).

Déjà engagée depuis plusieurs années pour l'accueil des personnes en Travail d'Intérêt général (TIG), la commune souhaite développer les mesures visant à s'associer avec la justice pour lutter contre toutes les formes de délinquance, lutter aussi contre les sentiments d'impunités et éviter la récidive.

Le conseil municipal invité à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la transaction municipale avec le parquet du Tribunal judiciaire de Dunkerque, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.